



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 octobre 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le trois octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°7a

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAoui, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme M. Christine DEFFONTAINE, M. Pascal CAVITTE par M. Bernard COMBES, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Clément VERGNE par M. Jérémy NOVAIS, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX,

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h30, M. Grégory HUGUE

Monsieur Jérémy NOVAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Fixation des tarifs pour le stationnement payant sur voirie pour l'année 2024

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant qu'il convient de fixer les tarifs pour l'année 2024 des abonnements « stationnement sur voirie » pour les particuliers, les étudiants et les professionnels, afin de permettre le paramétrage sur les différents programmes dans les meilleurs délais (application PayByPhone, site internet et logiciel), ainsi que le montant appliqué pour un stationnement horaire et à la journée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Fixe les tarifs pour le stationnement payant sur voirie pour l'année 2024 conformément au tableau ci-annexé.

2 - Ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2024.

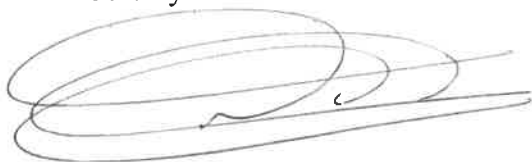
3 - Les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville.

4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de Séance

Jérémy NOVAIS



Transmis au Contrôle de Légalité le : 04 OCT. 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 04 OCT. 2023

DFA - 03102023

SECURITE DOMAINE PUBLIC / STATIONNEMENT SUR VOIRIE / TARIFS 2024

		TARIFS 2023	TARIFS 2024
STATIONNEMENT PAYANT			
Voirie (première heure avec demi heure gratuite)		1,10 €	1,10 €
Voirie (Zone unique)	l'heure	2,20 €	2,20 €
Carte de stationnement Pro et Particulier (par jour/véhicule)		4,62 €	4,80 €
Abonnement sur voirie "PARTICULIER et ETUDIANT"			
- uniquement valable sur les zones identifiées dans le règlement des abonnements -			
RESIDENT Particulier : 1 seul VL / carte	par semaine	9,50 €	9,50 €
	par mois	25,00 €	25,00 €
	par semestre	138,00 €	138,00 €
	par an	250,00 €	250,00 €
	à partir du 2ème véhicule / véhicule / foyer fiscal	UNIQUEMENT PAR AN	150,00 €
NON RESIDENT Particulier : 1 seul VL / carte	par semaine	11,00 €	11,50 €
	par mois	32,00 €	33,00 €
	par semestre	176,00 €	183,00 €
	par an	320,00 €	333,00 €
ETUDIANT (sur présentation d'un certificat de scolarité)			
Domicilié sur Tulle			
Mensuel		10,50 €	10,50 €
Trimestriel		25,00 €	25,00 €
Annuel (4 mois gratuit)		84,00 €	84,00 €
Domicilié hors Tulle			
Mensuel		14,00 €	14,00 €
Trimestriel		33,50 €	33,50 €
Annuel (4 mois gratuit)		112,00 €	112,00 €
Abonnement sur voirie "PROFESSIONNEL"			
- valable sur toutes les zones (sous conditions - cf règlement) -			
Siège social sur Tulle	par mois/véhicule	18,00 €	20,00 €
	par an/véhicule	180,00 €	200,00 €
Siège social hors Tulle	par mois/véhicule	20,00 €	23,00 €
	par an/véhicule	200,00 €	230,00 €

Transmis au contrôle de Légalité le : 04 OCT. 2023
 Date et Réf. de l'accusé de réception : 04 OCT. 2023

DFA - 03/10/2023



Vu
Le Maire
Bernard COMBES